

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/06-373-454 du 11/12/06

MOUVEMENT NATIONAL DES CONSEILLERS TECHNIQUES ET DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL RENTREE SCOLAIRE 2007

Destinataires : Chefs d'établissements publics

Affaire suivie par :

Mme Sandrine Sauvaget, chef du bureau des personnels administratifs B et C, sociaux, de santé et de laboratoire Tél. : 04.42.91.72.28

Mme Mireille Palot : Tel : 04.42.91.72.37

E-mail : sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr Fax : 04.42.91.70.06

La circulaire ministérielle relative au mouvement national - rentrée 2007 - des conseillers techniques et des assistants de service social est publiée au bulletin officiel n°45 du 7 décembre 2006.

Je vous précise que le site internet consacré à la gestion du mouvement national des conseillers techniques et des assistants de service social sera ouvert du **14 décembre 2006 au 18 janvier 2007**.

Je vous invite à consulter cette circulaire ministérielle afin de prendre connaissance des modalités de ce mouvement.

L'adresse du site internet consacré à la mise en œuvre de ce mouvement est la suivante :

<http://www.education.gouv.fr>

(rubrique «concours, emplois et carrière : application de gestion des mouvements inter académiques et académiques des personnels administratifs, techniques, de service et de santé (ATSS) AMIA»)

Cette application permettra aux personnels de :

- **connaître le calendrier des opérations**
- **s'informer des postes vacants**
- **saisir les vœux**
- **confirmer ou annuler la demande**

RAPPELS :

1) les confirmations de mutation doivent obligatoirement être adressées au rectorat - DIPA, pour avis, avant le 9 février 2007.

2) Dans l'hypothèse où l'agent renonce à sa mutation, l'imprimé de confirmation doit également être retourné par la voie hiérarchique au bureau DGRH C2-1, pour cette même date limite, signé et revêtu de la mention « annulation de la demande de mutation ».

CALENDRIER :

Ouverture du serveur : 14 décembre 2006

Fermeture du serveur : 18 janvier 2007

Date limite de retour des confirmations au ministère, par le rectorat : 19 février 2007

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.